L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
JOURNAL QUOTIDIEN..........................$12 } payable d'avance
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE.$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

☞ On trouvera des séances officielles de la Législature à la 4me page.

Loi sur les faillites.—La résolution de la Chambre des Représentans qui enjoint au comité judiciaire de présenter un acte pour le rejet de la loi sur les faillites, adoptée durant la session extraordinaire, a causé une très vive sensation à New-York: Des assemblées ont été convoquées pour manifester la volonté populaire sur cet important sujet; les journaux sont remplis de communications où l'on se plaint hautement de la marche suivie par la Législature Nationale. L'un des correspondans du *Courier and Enquirer* montre surtout une grande virulence.

"Que fréquemment, dit-il, un Congrès, pour obéir à la volonté du peuple, croit nécessaire de *rejeter* ou de modifier les actes du Congrès précédent, cela est tout naturel; mais que la même réunion d'hommes passe en juillet une loi qui doit être mise en exécution au mois de février suivant, et la rejette avant qu'elle ait commencé son action, avant que le peuple ait été à même d'en apprécier le mérite, c'est une chose qui nous parait entièrement incompatible avec la probité et l'honneur. Si encore c'était un Congrès nouvellement élu, on pourrait faire valoir quelques excuses en sa faveur; on pourrait dire qu'il y a eu un changement dans l'opinion publique; mais ici rien de pareil. La corruption seule a causé cette révolution. Les hommes opposés à la loi sur les faillites sont pour la plupart des étrangers qui n'ont jamais visité notre pays et qui ne savent rien par conséquent de la position réelle de leurs débiteurs. Ils savent simplement que des millions de piastres leur sont dûes, et que si la loi sur les faillites est repoussée ils pourront en recouvrer une bonne part qui sans cela serait perdue. Ils n'ont donc pas hésité à dépenser dix pour cent sur le montant de leurs créances pour obtenir ce rejet. On devait du reste s'attendre à ce qu'ils font aujourd'hui, car dès l'adoption même de la loi sur les faillites ils avaient manifesté leur intention d'en obtenir le rejet à l'ouverture même de la session du Congrès. Pour obtenir ce résultat, ils comptaient tout bonnement sur le pouvoir de l'argent; ils déclaraient publiquement que si cela était nécessaire, ils achèteraient les votes à $100,000 par tête. Ces menaces ne nous effrayaient pas; car nous ne pensions pas que des hommes qui avaient adopté la loi en juillet oseraient la repousser en janvier; nous ne pensions pas qu'une somme de $100,000 par vote fût assez puissante pour décider un seul membre de la représentation nationale à sacrifier son honneur. Et c'est là cependant le triste spectacle qui nous était *réservé* !"

Aux remarques de son correspondant le journal lui-même ajoute ce qui suit :

"Si le parti whig désire faire de John Tyler un candidat non seulement *valable*, mais *heureux* pour la prochaine présidence, qu'il repousse la loi sur les faillites ou qu'il en recule seulement la mise à exécution. On sait que M. Tyler était si fort en faveur d'une loi sur les faillites, qu'il en fit l'objet d'un message spécial au Congrès. Qu'un bill de rejet soit adopté, et renvoyé à son approbation ; quelle sera la conduite d'un homme honnête et conséquent avec lui-même ? Quelle sera celle d'un sage politique ? Certes il ne pourra pas, il ne voudra pas donner sa sanction à un pareil bill; il répondra avec raison que lorsqu'il recommandait la loi sur les faillites, il agissait conformément aux intentions exprimées par le peuple et aux vrais intérêts du pays; qu'aucune élection n'a eu lieu depuis l'adoption de la loi et que ceux qui en demandent le rejet sont les mêmes qui l'ont adoptée en juillet; qu'il ne voit aucun motif plausible à cet inexplicable changement d'opinion; et que pour lui il a toujours les mêmes idées sur cette grande mesure dont l'esprit public s'est préoccupé pendant des années, qui est l'œuvre du Congrès au moment où les représentants venaient de recevoir leurs instructions du peuple, et qui se trouve toujours en harmonie avec les sentimens et la volonté de la majorité des citoyens de l'Union. Tel sera le langage de John Tyler comme honnête homme, tel sera aussi son langage comme politique visant à une réélection. Si donc un bill de rejet lui est présenté, sans nul doute il y mettra son veto; et en agissant ainsi, il se fera de nombreux amis et de nombreux soutiens parmi ces milliers de votans qui professent maintenant contre lui une ouverte et profonde hostilité."

Le *Journal du Commerce* qu'on trouve toujours parmi les adversaires du *Courier and Enquirer*, prétend que l'accusation de corruption lancée par le correspondant de cette feuille est une pure rêverie; que d'ailleurs les principaux opposants de la loi sur les faillites sont des Américains natifs qui n'ont jamais eu la pensée de consacrer même un millier de piastres au triomphe de leurs idées.

'Le grand malheur de cette loi, ajoute-t-il, est d'avoir été faite dans la session extraordinaire. Elle n'est au résultat guère autre chose qu'une décharge pour tous les débiteurs sans le moindre égard pour les droits des créanciers, elle est mauvaise surtout en ce sens qu'elle n'embrasse point les corporations qui aurait dû les premières subir son action. Elle n'a d'ailleurs été adoptée à la session extraordinaire qu'à la condition qu'elle ne serait mise à exécution qu'après que le congrès aurait eu le temps de la rejeter dans sa session ordinaire. En somme elle ne remplit aucunement le but d'une loi générale sur les faillites, qui doit autant que possible ménager les intérêts de toutes les parties, et non seulement réhabiliter l'honnête homme; mais contribuer encore à réformer la circulation et le change. C'est là ce qu'il nous faut.'

La presse Whig de New-York n'est pas la seule qui combatte la proposition du rejet de la loi sur les faillites; la plupart des journaux whigs qui appartiennent au même état, font entendre de vigoureuses réclamations; le *State Journal* de l'Ohio fait chorus avec eux; enfin le *National Intelligencer* de Washington, qui a été l'un des premiers à élever la voix, enrégistre tous les jours des lettres qui lui arrivent de différentes parties de l'Union et qui sont presque aussi énergiques que celle du *Courier and Enquirer* dont nous donnons plus haut des extraits. Si nous cherchions encore un peu, nous verrions que la réprobation est presque unanime, et que les organes de la Presse ont été plus fidèles à leur opinion que quelques-uns de nos représentants au congrès.

L'assemblée des partisans du bill sur les faillites tenue à New York, le 18 de ce mois, a été au dire des journaux de cette ville, l'une des plus nombreuses qui se soient encore réunies. Jamais, dit l'*Express*, on n'avait vu foule pareille, si ce n'est à l'époque des grandes fermentations politiques. Whigs et locofocos se sont donnés la main pour protester solennellement contre la loi sur les faillites. On comptait parmi les orateurs autant de Van Burénistes que de whigs, John J. Morgan, l'un des plus chauds locofocos de l'Etat de New York, présidait l'assemblée. Le procès verbal de cette solennelle réunion a rempli cinq colonnes de l'un des journaux-mastres de New-York, et forme une lecture des plus intéressantes. Nous devons espérer que cette manifestation de la volonté populaire empêchera le rappel de la loi sur les faillites.

Affaire de MM. Biddle & Cie.—Nous lisons dans les journaux de Philadelphie que MM. Biddle, Jaudon, Andrews et Dunlap ont comparu, le 14 de ce mois, devant le Recorder de cette ville, pour répondre aux accusations portées contre eux par M. Montgomery. MM. Caldwalter, Meredith et Read sont les défenseurs des accusés. Après que le demandeur et ses témoins eussent répondu à l'appel, M. Taylor, caissier de la Banque, fut appelé à témoigner. Le défenseur de M. Biddle, M. Reed, déclara alors que les inculpés étaient prêts à fournir caution pour leur comparution ultérieure à une Cour Supérieure.

Le Recorder ne crut pas devoir accorder cette demande, et ordonna que l'on procédât à l'examen des inculpés. La malle de demain nous fera probablement connaître le résultat de cet examen.

INCENDIE.—Hier matin, vers les trois heures, le feu a éclaté dans une des dépendances de la maison du docteur Pinaire, située près de l'encoignure des rues St. Pierre et Bourgogne. Après de longs et pénibles efforts, les pompiers sont parvenus à arrêter les progrès des flammes, avant qu'elles eussent se communiquer aux maisons voisines. La maison où le feu s'est d'abord déclaré, la cuisine attenante, et quelques meubles, ont été consumés.

☞ Nous devons à la politesse du capitaine Swiler, commandant le steamship Natchez, une liasse complète de journaux de la Havane. Nos dernières dates sont du 20 de ce mois.—Ces gazettes ne contiennent rien d'intéressant pour nos lecteurs, nous y avons seulement puisé les nouvelles commerciales et maritimes.

Passage d'un accident.—La foule réunie dimanche dernier au Théâtre St. Charles, a été sur le point d'assister à une véritable péripétie. Dans la dernière scène d'*Aladin ou la Lampe Merveilleuse*, il y a un palais enchanté qui s'élève dans les airs et se perd dans les nues. Or, il advint que parvenu à une hauteur d'environ soixante pieds, le malencontreux palais se trouva subitement arrêté dans son ascension par nous ne savons quel obstacle, et se mit à vaciller dans l'air d'une façon effrayante, et à décrire de grands arcs de cercle, tantôt à droite, tantôt à gauche, à la grande frayeur de Mesdames Sargeant, Arraline et Brunton, qui pensaient monter au ciel sans encombre. Quelques dames de l'assistance, pâlirent, d'autres fermèrent les yeux, quelques unes furent sur le point de s'évanouir, et la toile tomba au milieu de la consternation générale. Cependant le calme se rétablit bientôt à la nouvelle que nos voyageuses étaient descendues saines et sauves de leur aérostat d'un nouveau genre, au moyen d'échelles.

Rappel.—On nous écrit de Washington que le comité spécial, nommé à cet effet, avait établi à 68,000 le chiffre de la représentation à la Chambre des Représentans. S'il en est ainsi l'Etat de la Louisiane aura droit à quatre membres.

M. Clay.—Les feuilles de New-York assurent que M. Clay est décidément opposé au rappel de la loi sur les faillites.

[Correspondance.]

A MM. les Editeurs de l'Abeille.

Un projet de loi vient d'être présenté presque simultanément au Sénat par MM. Downs et Hiriart créant une Cour d'Appel en matière criminelle. Honneur à ces deux sénateurs qui ont compris leur mission en offrant à la sanction législative, ce projet qui efface de notre législation une tache qui la dépare depuis l'adoption de notre constitution. L'omission de cette Cour d'Appel excite dans l'âme un sentiment pénible lorsque l'on pense que les législateurs de la Louisiane en organisant son système judiciaire, ont établi une Cour d'Appel en matière civile, tandis que ce droit n'a pas été accordé au citoyen dont la vie et l'honneur ont été livrés à la merci d'une Cour Criminelle, seule et absolue, qui prononce en dernier ressort la mort ou l'infamie!.... Le projet de loi dont il s'agit se résume ainsi :

La Cour Criminelle se compose de trois juges, savoir: un juge président et deux assesseurs; elle se divise en trois section; Cour Criminelle pour les crimes présidée par le juge actuel de la Cour Criminelle; Cour de police correctionnelle présidée par un des juges assistants; Cour d'instruction criminelle, présidée par un des juges assistants; Cour d'Appel composée des trois juges réunis.

L'accusé a droit d'interjetter appel dans les cas entrainant la peine capitale ou l'emprisonnement aux travaux forcés.

L'appel devra être accordée toutes les fois qu'il sera motivé soit sur une erreur de droit ou de fait commise par le juge, l'avocat général ou les jurés, ou bien sur la découverte d'une loi dont l'avocat de l'accusé ignorait l'existence, ou dont il aurait négligé de se prévaloir pour la défense de son client, ou bien, enfin sur la découverte de témoignages tendant à établir l'innocence de l'accusé, ou à atténuer sa culpabilité.

La Cour de police correctionnelle, comme son nom l'indique, connaitrait seulement de certains délits, et serait chargé d'infliger les peines résultant de contraventions aux règlements de police. Le but de cette Cour serait d'abréger la détention des accusés, et de diminuer les frais qui en résultent, en faisant prompte justice.

La Cour d'instruction criminelle, serait chargée de l'examen et de l'investigation de tous les crimes et délits, d'interroger les accusés et les témoins, de déterminer les cas cautionnables ou non et le montant du cautionnement à fournir. Voilà sommairement le projet de loi tel qu'il a été présenté par MM. Downs et Hiriart.

On pourrait encore objecter à ce projet, son inutilité en raison des dépenses que ces trois Cours occasionneraient aux contribuables et *qui deviendraient par là un fardeau de plus qu'ils auraient à supporter*, et à l'appui de cette proposition, qui déjà a été énoncée dans le Sénat, qu'on ne voit guère de motifs pour la création de ces emplois, si ce n'est le *plaisir de les remplir*. Cette réticence est d'un fort bel effet sans doute; mais il est un autre motif aussi puissant peut être, que le plaisir d'occuper ces places, celui d'abréger la détention des accusés et de diminuer les frais qui en résultent en faisant prompte justice; la pétition adressée au Sénat par le jury de police de la paroisse d'Orléans, demandant la création d'une Cour de police correctionnelle, prouve qu'une telle institution serait le seul moyen d'obvier aux grandes dépenses que cette corporation est obligé de faire, dit-elle, *pour la nourriture des prisonniers qui accroissent chaque jour dans la prison de paroisse par le défaut d'une justice prompte célère.* Cette pétition du jury de police milite bien certainement en faveur du projet de loi de MM. Downs et Hiriart, qui peut être modifié en y retranchant la *Cour d'instruction criminelle*, qui est maintenant du ressort de chacun des recorders de nos trois municipalités. Mais une Cour d'appel chargé spécialement de reviser les actes de la Cour Criminelle qui n'est point infaillible dans l'exercice de sa souveraineté actuelle, cette Cour, dis-je, qui est d'une nécessité absolue doit être créée. Le pouvoir de prononcer la peine capitale ou l'emprisonnement aux travaux forcés, ne doit pas être exercé par un seul juge et un jury; ce pouvoir doit être partagé entre plusieurs, et les arrêts qui émanent de cette Cour doivent être soumis à la révision d'une Cour d'Appel avant de recevoir son exécution. Ce principe du droit naturel a reçu parmi toutes les nations civilisées, la sanction législative: au criminel comme au civil, des tribunaux de première instances et des Cours d'Appel ont été créés; et comme ces Cours d'Appel ne sont pas infaillibles, on a créé en France, une Cour de Cassation qui exerce une censure légale et nécessaire sur les Cours et les tribunaux auxquelles la puissance judiciaire est déléguée.

Le peuple de la Louisiane ose donc espérer que sur l'éveil de MM. Downs et Hiriart qui se sont haut placés dans l'estime de leur concitoyens, que la législature ne s'ajournera pas sans avoir créée une Cour d'appel pour les cas entraînant la peine de mort ou infamante.

UN AMI DE LA JUSTICE.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Lundi, 24 janvier 1842.

La Chambre s'occupe du bill sur les banques. Il s'élève une discussion des plus animées au sujet d'une section additionnelle relative à la suppression des succursales et établies à la campagne par les banques Orléanaises; on propose d'amender la section de diverses manières. Une motion de M. C. M. Conrad (de la Nelle. Orleans) pour déposer la section et les amendemens sur le bureau est perdue par 21 voix contre 17.

M. Winchester ayant obtenu la parole, propose une autre section en remplacement de celle offerte par M. Morse. La motion est perdue par 26 voix contre 18; la section de M. Morse est adoptée par un vote de 21 contre 17.

M. Conrad de la Nelle. Orléans propose de déposer le bill sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre. Adopté. La Chambre s'occupe du bill du Sénat. M. Hunt propose de retrancher tout ce qui suit la clause préliminaire, et d'y substituer le bill de la Chambre. Cette motion donne lieu à d'orageux débats. Elle est enfin retirée pour permettre à M. Morse de présenter une résolution à l'effet de nommer un comité réuni auquel seraient référés les deux bills, avec ordre d'en faire un rapport. La résolution est lue trois fois, et est adoptée par 19 contre 15. M. Morse propose de nommer le comité au scrutin. Perdu.

M. Hunt propose de reconsidérer la résolution. Adopté.

La résolution est déposée sur le bureau.

Un membre propose de retrancher tout ce qui suit la clause préliminaire du bill du Sénat et d'y substituer les diverses sections du bill adopté par la Chambre; ce qui donne lieu à de longues discussions sur les mérites du bill du Sénat. Cette motion est adoptée par 22 oui contre 11 non. Le bill passe alors après une troisième lecture.

La Chambre s'ajourne.

INTERIEUR.

Marine.—La corvette américaine le Levant, capitaine Fitzhugh, a reçu l'ordre de mettre à la voile pour Nicaragua, baie de Honduras, afin de s'enquérir des motifs qui ont pu déterminer les autorités du lieu à séquestrer indéfiniment plusieurs navires américains.

L'Océana.—Ce navire, naufragé il y a quelque temps près de Kingston, a été vendu, ainsi qu'une partie de la cargaison restant à terre, pour la minime somme de £550 sterling.

Perte de la corvette américaine le Peacock.—Une lettre reçue par une maison de commerce de New-York, et portant la date du 30 novembre, annonce la perte du Peacock dans la rivière Columbia, territoire d'Oregon. L'équipage et les officiers se sont tous sauvés; quant au matériel, c'est à peine si l'on a eu le temps d'enlever les instrumens du navire naufragé.

—Des résolutions pour enjoindre aux Sénateurs de Rhode-Island au Congrès de voter en faveur du rappel de la loi sur les faillites, ont été rejetées par la législature de cet état, par 34 voix contre 29.

Encore un nouveau Candidat.—Un correspondant du *Louisville Advertiser*, écrivant de Franckfort, où siège la législature du Kentucky, dit :

"Le colonel Johnson sera porté samedi prochain, par les démocrates de notre législature, comme leur candidat à la prochaine présidence, et il sera publié sous peu une *Adresse* au peuple des Etats-Unis, où seront énumérés les droits du colonel à cette haute charge administrative."

Michigan.—La législature du Michigan s'est réunie le 3 courant. Les voix pour les différens candidats à la place de gouverneur ayant été composées, il est résulté que M. Bavey, loco-foco, en avait obtenu 29,795; M. Fitch 15,495; et M. Fetel 1,214.

—Les journaux publiés à Albany arrivent à New-York dix heures après leur tirage: d'Albany à New-York, il n'y a pas moins de 160 milles!

Frontières du Nord-Est.—L'agent territorial du Maine dans son dernier rapport à la Législature de cet Etat, fait une suggestion, fort importante si l'on considère la source d'où elle vient: "La vallée du St. John, dit cet officier, s'étend dans tout le Nord du Maine et forme avec la vallée de l'Arroostook un tiers environ de tout notre territoire. Le débouché naturel de ce pays serait la province du New-Brunswick; si donc nous ne possédons pas quelques droits à la navigation du St. John, il est évident que nous ne pourrions pas réaliser la valeur entière de nos bois et que la colonisation de cette partie de l'Etat marchera fort lentement. Le territoire situé au Nord St. John, au-dessus des grandes-chûtes, ainsi que la portion qui se trouve au Nord et à l'Est de la route qui unit les provinces anglaises, à l'exception de quelques terres placées le long de ce fleuve et de ses tributaires, n'offrent pas grande valeur pour la colonisation où l'exploitation des bois. Ne pourrait-on pas faire de ce côté quelques concessions à la Grande Bretagne à la condition de recevoir en échange le droit de naviguer sur le St. John et les indemnités qu'on pourrait juger convenables ? Grâce à cet expédient on arriverait bientôt à la conclusion de cette longue et embarrassante question des affaires du Maine."

—Le célèbre touriste anglais, Lord Morpeth, est en ce moment à Baltimore. Nous le suivons ainsi pas à pas dans sa tournée au travers de nos Etats, pour ne pas être en arrière de nos confrères du Nord, qui ont toujours soin d'enrégistrer les moindres mouvemens d'un visiteur étranger, pour peu qu'il soit noble et porte un grand nom.

EXTERIEUR.

☞ Nous donnons aujourd'hui sur l'affaire Quenisset, les quelques détails que l'abondance des matières nous a empêché d'insérer hier.

Affaire Quenisset.—Le procès de la Chambre des Pairs excite peu d'intérêt, et encore ce peu d'intérêt vient-il de la manière dont l'affaire se poursuit plutôt encore que la cause même. C'est en vérité une chose fort amusante que de voir Quenisset, cet homme qui était naguère un des plus violents parmi les *égalitaires* et qui, si l'on en croit ses aveux passait lui-même l'exécution de la criminelle et folle tentative du 13 septembre, et était si résolu à assassiner un des Princes qu'il avait cherché tous les moyens de les bien reconnaitre, c'est, dis-je, une chose curieuse que de le voir maintenant se poser en victime abusée par des séducteurs et en républicain repentant qui n'avait jamais conçu un crime individuel, mais qui pensait, au moment même où il tirait son coup de pistolet, que c'était un acte de bonne guerre contre le gouvernement. Les Anglais s'étonnent au décorum des cours de justice en Angleterre et qui ont assisté, aux séances de la Cour des Pairs ont été certainement étonnés fort de la manière dont les débats y sont conduits.

N'était l'habit qu'il porte et la place qu'il occupe, Quénisset, le principal accusé pourrait être pris fort aisément pour l'un des plus habiles avocats de la couronne: Il interroge les témoins, discute avec eux, et ces débats amènent souvent les scènes les plus amusantes. Ainsi par *exemple*, un témoin lui dit une fois: "Vous m'avez mal compris dans cette circonstance. Si je ne craignais de vous manquer de respect je me hasarderais à vous dire que vous êtiez ivre. A cette sortie Quénisset répondit: Et moi qui n'ais pas peur de vous manquer de respect, je vous dirais que vous étiez *soû* toutes les fois que je vous ai vû." Vingt fois des conversations de cette espèce ont eu lieu, et le Président ne s'est pas donné la peine d'y mettre ordre. Quénisset du reste devient si familier avec ses juges que dans deux occasions, comme l'heure de l'ajournement approchait pendant qu'il parlait, il leur dit: "Mais il commence à se faire tard; je ne veux pas retenir plus longtemps l'honorable société."

Le seul accusé auquel s'attache un peu d'attention c'est M. Dupoty, éditeur du Journal du Peuple. Sa défense a été présentée par M. Ledru Rollin, le même que la Cour du Mans a poursuivi pour les opinions radicales qu'il a émises dans une adresse, aux électeurs de cette ville. M. Ledru Rollin a montré dans cette occasion une grande habileté de discussion, un talent réel d'orateur, et, chose à laquelle on ne s'attendait guère, à une rare modération. Il a contesté la compétence de la Cour des Pairs à propos de son client et prouvé que les charges avancées contre lui étaient sans aucun fondement, sans aucune valeur; puis il a adroitement abordé la question de la réforme. "L'Avocat-général, a-t-il dit, a prétendu à tort que Quénisset et Dupoty, étant tous deux réformistes, devaient nécessairement avoir trempé dans les mêmes complots. Certes c'est là une étrange, une monstrueuse doctrine! Sait-on jusqu'où on pourrait aller les conséquences; en 1827 dans cette même chambre un orateur disait à propos de la réforme électorale: "Peut être le jour arrivera où l'on devra admettre pour la franchise électorale d'autres titres que le paiement d'un certain chiffre de taxe directe," et cet orateur c'était le président de la Cour des Pairs lui même, le baron Pasquier! "Ira-t-on prétendre qu'il y ait quelque rapport possible entre le baron Pasquier, réformiste et le réformiste Quénisset ?" De cette citation qui a produit sur la Cour une vive sensation, M. Ledru Rollin a tiré des déductions très favorables à son client. "Ce que l'on tente aujourd'hui contre la presse, a-t-il dit dans une autre partie de son discours, on l'a tenté jadis contre la Religion lorsque le fanatisme armait la main des Ravaillac, des Clémens, des Chatel; on l'a tenté plus récemment encore contre le ministère du duc de Cazes, le lendemain même de l'assassinat du duc de Berry; on accusait publiquement M. de Cazes d'avoir trempé dans ce crime, et M. de Martinville, le rédacteur en chef du Drapeau Blanc, osait imprimer que le Duc d'Orléans, le Roi actuel, au service funèbre célébré en l'honneur du Prince assassiné, était à genoux sur un coussin sanglant." M. Ledru Rollin en terminant a exprimé l'espoir que les pairs ne voudraient pas en condamnant son client accomplir les paroles prononcées par M. Royer-Collard: "Les lois de septembre convertiront la chambre des Pairs en une Cour prévotale pour la presse."

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs.

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 jan☞

☞ Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

Par Autorité.

(No 15.)
ACTE

Accordant certains pouvoirs au bureau des Travaux Publics.

Attendu que d'après un acte de la Législature approuvé le treize mars mil huit cent trente, une somme de deux mille piastres avait été allouée à l'effet d'améliorer le bayou Deglaise; et attendu, que la dite somme avait été tirée de la trésorerie sur l'ordre des commissaires nommés à cet effet, et attendu que, l'on a plus tard acquis la conviction que la dite somme n'était pas suffisante pour remplir le but auquel elle était destinée, et attendu que d'après un acte approuvé le trois d'avril mil huit cent trente deux, une somme de deux mille piastres en sus a été allouée pour achever les améliorations dans le dit bayou; et attendu qu'il reste encore aujourd'hui, dans la trésorerie de l'Etat une somme de mille piastres etant la portion non-employée ou la balance de la dite somme de quatre mille piastres allouée comme il est dit ci-dessus.

En conséquence.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*; Que la dite somme de mille piastres mentionnée ci-dessus et restant non-employée comme il est dit ci-dessus soit mise par le trésorier de l'Etat à la disposition du bureau des Travaux publics pour être employée à d'autres améliorations du dit bayou Deglaise.

Section 2de. *Il est de plus décrété*, Que toute loi contraire à cet acte soit par le présent abrogée.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 21 janvier 1842.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

PAR AUTORITE.

Nomination par le Gouverneur par et avec l'avis et le consentement du Sénat.

20 Janvier 1842.

Malcom Wallace, notaire public pour la paroisse de Madison.

DERNIERES DATES.

New York..........	jan 14	Londres..........	déc 15
Boston..........	jan 12	Liverpool..........	déc 15
Philadelphie..........	jan 15	Paris..........	déc 15
Washington..........	jan 13	Havre..........	déc 1
Baltimore..........	jan 15	Bordeaux..........	nov 24
Charleston..........	jan 14	Madrid..........	déc 4
Vera-Cruz..........	déc 16	Cadix..........	nov 16
Tampico..........	déc 10	Havane..........	jan 20
Mexico..........	nov 20	Houston..........	jan 12

COMMERCIAL.

Marché de la Havane. 20 janvier.

PRIX de la place—SUCRE mélangé de 5 à 7 et 6 1/2 à 8 1/2. Florette de 6 à 10 et 6 1/2 à 10 1/2, Blanc de 6 1/2 à 8 1/4. Quebrado de 4 à 5. Cucurucho de 2 1/2 à 3 cents la livre.

CAFE—1re qualité de 8 1/2 à 9. 2e de 7 1/2 à 8. 3e. de de 6 1/2 à 7. Triage de 5 1/2 à 6 cents.

FARINE de la Nouvelle Orléans de $14 à $11 50 le baril. Saindoux de 11 à 12. Beurre de de 14 à 16. Porc de $16 à $18. Bœuf de $8 à 10.

CHANGES—Sur Londres de 11 à 11 1/2 p. c. de prime. Paris de 1 1/2 à 2. Madrid de 5 à 5 1/2. New York 2. Nouvelle Orléans de 4 à 4 1/2 p. c. d'escompte. Boston à 1 1/2 p. c. de prime.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Rockall, Higgins, Liverpool, S & J P Whitney
" Hanibal, Parker, Havre, Larue & Prevost.
" Etna, Alberis, Marseilles, T. Oxnard Jr.
" Edwin, Robinson, Marseilles, S & J P Whitney
" Sidney, Nichols, Liverpool, L H Gale
Barque George, Thompson, Liverpool, W H Haynes
" Johanna, Messing, Brême, F. Rodewald & co
Brick Favorite, Paxton, Boston, Thayer & Cushing
Francis P Beck, Stackpole, New-York, G. Bedford & Beck.
" Loretta, Henderson, New-York, capitaine
" Alwina, Ahrensfeld, Hamburg, Koliigs Bros.
" Sam. Houston, Desner, Galveston, Alexander Gow
Goelette Tarry-Not, McIntyre, Grand Caliou, capitaine
Navire à vapeur Alabama, Windle, Havane, Merle, Beylle & co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Star, Heaton, des passes, avec brick Powhattan, brick Standard et goel. Baltimore.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, des passes, avec le navire Mississippi.
Bateau de remorque Mohican, Heaton, des passes, avec barque Clermont et brick Lucy Ann.
Bateau de remorque Phenix, Annable, des passes, ayant remorqué en mer les navires Adams et Dunbarton.
Navire à vapeur Natchez, Swiler, de la Havane.
Navire Mississipi, Hilliard, N York.
Barque Clermont, Robinson, Thomaston.
Brick Powhattan, Sanders, de Charleston.
Brick Standard, Darrell, de St. Thomas.
Brick Lucy Ann, Snow, N. York.
Goelette Baltimore, Bickmore, Kingston (Jam.)
Goelette Cora, Almac, de Vermillion.
Goelette Burlington, Ellis, de St. Marks.
Steamer Giraffe, Pittsfield, Mobile.
Steamer John Linton, Kimbal, des Natchitoches.
" Princess, Sandford, de Natchez.
" Vicksburg, Glover de Vicksburg.
" Valley-Forge, Baldwin, de Nashville.
" Angora, Selleck, du Bayou Sara.
" Little Ben, Boggs, Cincinnati.
" Baton Rouge, Walworth, Vicksburg.
" Diana, Carter, Louisville.
" Gov. Roman, Elliot, Grand Gulf.
" Feliciana, Keating, Cincinnati.
" Panola, Haygood, des Opelousas.

MEMORANDA.

Philadelphie, 14 janv.—Le navire St. Louis s'est mis en mer mercredi pour la N Orléans.

New York, 14 janv.—Arrivés, navire Ocmulgee, Leavitt, N Orls.; nav. Arkansas, Dennis.

A la Havane pour ce port, 20 janvier, brick Atlantic, Wheeler, partant dans six jours; brick Uncas, McConnell, et polacre Juanita, sous peu.

Arrivés à la Havane de ce port, 19 janvier, navire Maria de la Paz; 16, goel. Lady of the Lake; brick Emilie;—partis, goelette Seminole; 17, brick Susan, pour la Nouvelle Orléans.

☞ AVIS.—Le navire MISSISSIPPI, capitaine Hillard de New York, est maintenant en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
25 j J E WOODRUFF, agent, 76 Camp.

☞ Les consignataires de 40 pipes de vin marquées V L par la barque Globe de Lisbonne, sont invités à venir enlever ces marchandises aussitôt que possible, autrement elles seront envoyées au magasin de la douane.
25 jan LEVI H. GALE, 28, Commune.

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1842.

UNE élection par les actionnaires de sept directeurs pour l'année courante, aura lieu à la maison de banque, samedi 26 février prochain entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre de la Direction.
24 janv—jusq 26fév L. BERNARD, caissier

F. ALPUENTE Fils, docteur de la faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle Orléans, dans le but de s'exercer sa profession. Encoignure Dumaine et Remparts. 25 jan—1m

GRAINES DE JARDIN
Et autres,
Garanties de la récolte de 1841.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a reçu par le navire Sir Charles Napier de Liverpool et le May Flower du Hâvre, un grand assortiment de graines fraîches consistant en 19 poinçons et 6 caisses contenant 900 liv. graines de radis, 300 choux, 600 navets, 200 épinards, et un grand assortiment d'autres graines convenables pour la semaille d'été.

AUSSI ;

160 boisseaux patates mères d'Ecosse, 44 livres par boisseau, 100 do gazon vivace. Aussi un grand assortiment d'horticulture de toutes espèces pour hommes et pour dames.
WILLIAM DINN,
25 jan 11, Commune, enc. Tchoupitoulas.

A LOUER en totalité ou en partie le magasin situé rue du Camp No. 90. Pour les conditions qui seront très modérées, s'adresser à
J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

A LOUER.—Le Magasin déjà bien connu pour marchandises sèches, situé encoignure Ste. Anne et Bourgogne. S'adresser sur les lieux, ou au No. 41, rue de Chartres, à
25 jan V. & O. VIGNAUD.

VENTES DE SHERIF.

Bareily et Levy, vs. A. M. de Miranda.

COUR DE PAROISSE—No. 14310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi, le 28 février 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre contigus, situés en cette ville, dans cette partie du faubourg Washington, qui est à environ un mille au dessous du carré de la ville, et désignés par les Nos. 5 et 6, de l'ilot No. 1, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de cette ville et déposé en l'étude de Legardeur, notaire en cette ville, par acte du 8 mars 1832, les dits deux lots, ayant au pied américain, chacun 40 pieds face au chemin public, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No. 5, 200 pieds 9 pouces d'un côté et 203 pieds 5 pouces et 6 lignes de l'autre côté, et le lot No. 6 qui fait encoignure au chemin public et à la rue Lesseps, 203 pieds 5 pouces du côté du dit lot No. 5 et 206 pieds 2 pouces 4 lignes de l'autre côté et face à la rue Lesseps, les dits deux lots ayant chacun, sur la ligne du fond, 39 pieds 11 pouces seulement.

Conditions comptant.
V. ALLAIN,
25 jan—4pe. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.—Il est par les présentes certifié que le 18 janvier 1841, jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire de Mde Eliza R. Spiller épouse de Edwin Whittemore vs. Edwin Whittemore son mari, dont la teneur suit, savoir: No. 14,414—Mde Eliza Spiller épouse de Edwin Whittemore vs. Edwin Whittemore son mari. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement de séparation de biens a été rendu entre les parties et que la plaignante recouvrera de son mari Edwin Whittemore la somme de deux mille deux cent quatre vingt-une piastres 98 cents, avec tous les hypothèques et privilèges garantis par la loi à la femme mariée pour le recouvrement de sa dot et des biens paraphernaux. Il est de plus ordonné que le défendeur payera les frais dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, le 25 janvier 1842.
(Signé,) CHARLES MAURIAN, Juge.

En foi de quoi j'ai signé de ma main et ai apposé le sceau de la dite Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans, le 24ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante et deux, et la soixante sixième de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.]
(Signé,) LOUIS B. COURTIN,
25jan—3,4ps Député Greffier.

VEe. BOUMAGE offre à vendre: Eaux de vie, 1ère preuve, parmi lesquelles il s'en trouve de très vieilles, des marques Lecoq, Castillon jr. et J. J. Dupuy. Huiles d'olives superfine, vins rouges et blancs en caisses de 12, 24 1-2 belles, vin de champagne 1er choix. liqueurs assorties, ficelle d'emballage, absynthe de preuve, fruits conservés dans leur jus, cerises à l'eau de vie, prunes par caisses de 24 pots, figues conservées, bouchons pour bellies, par sacs de 1000; 200 demi boites capsules, l'huile, lignes et cordages assortis par boucauts et balles, &c. &c. 24jan

AUX PEINTRES.

BLANC DE PLOMB A DEUX PIASTRES LE BARIL. 600 barillets No. 1, de Philadelphie, poids garanti, de qualité supérieure à vendre au prix cidessous pour clore des consignations par JARVIS & ANDREWS,
25 jan 20, Commune.

BOUTEILLES à Madère—500 grosses en magasin, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
25 jan 20, Commune.

VERRES à vitres et mastic—1200 caisses de Baltimore à 10 barils, à vendre à bas prix, par
25 jan JARVIS & ANDREWS, 20, Commune.

MEDICAMENTS—250 caisses assortis, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
25 jan 21, Commune.

PORC, Bœuf—1100 barils à l'inspection, à vendre par
24 jan J. R. SHAW, 24 Poydras.

SAINDOUX—300 barillets et 30 barils en magasin, à vendre par J. R. SHAW, 24, Poydras. 24 jan.

PLOMB—500 saumons et 500 barillets, à vendre par
25 jan J. R. SHAW, 24, Poydras.

TABAC de la rivière St. James—100 caisses en magasin, à vendre par J. R. SHAW,
25 jan 24, Poydras.

HARICOTS—60 sacs blancs, à vendre en magasin, par
25 jan J. R. SHAW, 24, Poydras.

TOILE et Corde d'emballage—500 pièces et rouleaux, à vendre par J. R. SHAW,
24 jan 24, Poydras.

SUCRE—90 boucauts à vendre par
25 jan J. R. SHAW, 24, Poydras.

SUCRE—72 boucauts sucre en débarquement et à vendre par 25 jan R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

MELASSE—25 barils melasse en débarquement et à vendre par R. BRUGIER,
24 jan ne 9, rue St. Louis.

SUCRE—30 boucauts sucre en débarquement et à vendre par R BRUGIER, 9, rue St. Louis. 25 jan

SUCRE—26 boucauts sucre en débarquement et à vendre par R BRUGIER, 9, rue St. Louis.

CIGARES—Cigares de la Havane de toutes qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO,
24 janv 32, rue de la Vieille Levée.

SUCRES de la Havane, blanc et brut, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
24 jan 32, rue de la Vieille Levée

CHAMPAGNE de la marque Jacquesson, en débarquement du brick Lucy et à vendre par
E. & J. T. PRESCOTT,
25 janv 15, rue du Canal

VINS du Rhin—60 caisses Hock mousseux, Geisenheimer, Hochheimer 1831, Sohloss Johannisberger 1822, en débarquement du May Flower, à vendre par
25 janv E. & J. T. PRESCOTT, 15, Canal.

VINS français de nouvelle importation de 92 à $18 par caisse, Chateau Margaux 1834, Latour, Leoville, St. Julien, Sauterne &c. &c. à vendre en magasin par
25 janv E. & J. T. PRESCOTT, 15, Canal

VIN de Madère, Sherry et Porto, en caisses d'une douzaine, eau-de-vie de 38 ans, en damejeannes. vins français et allemands à vendre par E. & J. T. PRESCOTT,
25 janv 15, Canal

CUIRS de Russie et toile à voile à vendre par
RICE & HATHAWAY,
25 jan 71, Magasins.

MAQUEREAUX—180 barils en magasin, à vendre par RICE & HATHAWAY,
25 jan 71, Magasins.

FARINE—150 barils superfine, à vendre par
25 j RICE & HATHAWAY, 71 Magasins.

CAFE—1000 sacs Rio, 100 de Havane, à vendre par
25 jan HAWTHORN & WOODS, 61, Magasins

FARINE—1000 barils en bon ordre, à vendre par
HAWTHORN & WOODS,
25 jan 63, Magasins

CLOUS—500 barils de fer de Suède grosseurs assorties, à vendre par JOHN A MERRITT,
25 jan 53, Magasins.

TABAC—22 caisses de la Virginie et du Missouri, ou gusto et à vendre par JOHN A MERRITT,
25 jan 53, Magasins

MAQUEREAUX—300 barils No. 3, à vendre par
25 j JOHN A MERRITT, 53, Magasins.

ETOFFE de Pitre—44 balles dernièrement reçues, à vendre en magasin par
25 jan JOHN A MERRITT, 53, Magasins

CAFE—370 sacs Java, à vendre par
25 j JOHN A MERRITT, 53, Magasins

SACS EN PITRE—15 balles dimension moyenne, à vendre par JOHN A MERRITT,
25 jan 53, Magasins.

CHANGE sur Baltimore à vendre par
25 j W C WHITRIDGE, 76 Magasins

BARRIQUES à melasse—16 jeux à vendre par
25 j W C WHITRIDGE, 76 Magasins

CHANGE sur Boston à 60 jours de vue à vendre par
25 j WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins

RIZ—150 barriques arrivant par le brick Francis Ashby. à vendre par
25 j WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

BEURRE—60 barrillets prime de l'ouest en débarquement et à vendre par
25 j M A ROBITAILLE, 77 Commerce

BEURRE de Goshen—60 barllets dernièrement reçus, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
25 jan 73, rue des Magasins.

VIN de Sherry—120 caisses, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
25 jan 73, rue des Magasins

BLANC de Plomb—400 barillets No. 1 et extra No. 1, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
25 jan 73, rue des Magasins

HUILE de Graine de lin—en barriques, tierçons et barils, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
25 jan 73, rue des Magasins.

BARILS pour Melasse de New-Haven, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN,
25 jan 73, rue des Magasins.

ALLUMETTES—4 caisses et 24 grosses, à vendre par
25 jan N. D. CHAMBERLIN, 73, Magasins.

OPERATION DU STRABISME.

LE Dr. DOUSSAN jeune, arrivé tout récemment de France dans notre ville, se propose de pratiquer pendant le court séjour qu'il doit y faire, l'opération du strabisme, cette merveilleuse conquête de la chirurgie moderne.

Cette opération qu'il a fait déjà un grand nombre de fois et avec le plus grand succès en France est très courte, peu douloureuse et absolument sans danger.

Quant à la réussite, on peut dire hardiment, qu'il n'y a peut-être pas en chirurgie d'opération qui, faite sagement et dans des conditions favorables, présente plus de chances de succès que l'opération du strabisme.

Le Dr. Doussan voulant faire profiter toutes les classes de la société des bienfaits de cette belle découverte engage les pauvres et même les personnes peu fortunées à s'adresser à lui en toute confiance.

S'adresser au Doct. Doussan, Hôtel des Etrangers, rue de Chartres, ou à la pharmacie de M. A. Peychaud, rue Royale entre Conti et St. Louis. 18jan—4

INSTRUCTION PUBLIQUE.

MR. FELIX LELIEVRE, littérateur, chef d'institution breveté, a l'honneur de prévenir les pères de famille qu'il a ouvert une maison d'éducation pour les jeunes gens, rue d'Orléans, No. 91.

Une expérience consommée dans l'enseignement acquise par vingt ans de travail, la connaissance approfondie des meilleurs écrits sur l'éducation et l'étude réfléchie des auteurs classiques, recommandent le professeur à l'attention des personnes qui savent apprécier l'instruction.

Une grande connaissance du cœur humain, et surtout de la jeunesse, mettra M. Lelièvre à même de diriger avec avantage les jeunes élèves qui lui seront confiés: pénétré de l'importance de sa profession et des devoirs qu'elle lui impose, il n'oubliera point que la jeunesse est l'espoir de la patrie, et qu'il a à former des citoyens vertueux et éclairés. En développant, à la fois, leur esprit et leur cœur, tous ses soins tendront à ce double but.

L'instruction que reçoivent les élèves comprend la lecture, l'écriture, le français, l'anglais, l'arithmétique appliqué au commerce et à la banque, la géométrie, l'histoire, la géographie, la tenue des livres, le dessin, la littérature, &c. 21 janv—4

INSTRUMENS DE MUSIQUE &c. &c.

LE soussigné prévient le public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que :

Pianofortés, orgues en tous genres, guitarres, violons, altos, basses, contrebasses, accordéons de tous genres, clarinettes et flûtes dans tous les tons et à différentes quantités de clefs, cornets à pistons, cors d'harmonie et de chasse, trompettes d'harmonie et à clefs, ophicléides, serpents, trombones, caisses, grosses caisses, cimballes et chapeaux chinois.

Cordes de Naples de première qualité pour violon et guitarre; et un grand choix de musique nouvelle pour tous les instrumens. Ces instrumens seront vendus à des prix très bas en gros et en détail. T. E. BENOIT,
29 déc rue de Chartres, No. 176, enc. Jefferson.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Hâvre, les articles suivants qu'ils offrent à vendre à bon marché pour du comptant :

Veaux cirés et vernis, maroquins noir et en couleur, peaux de moutons, imprimées, tiges de bottes, avant-pieds, peaux de vache cirées, châles cachemire, de tartans de en soie couleur et noir, bas de soie noirs et blancs, de fil d'écosse, gants soie, de filoselle, de à filets, soie à coudre, un grand assortiment de cravattes satin noir et en couleur, bretelles en soie, gants assortis pour tailleurs, boutons, rubans pour souliers, parfumerie assortie, eau de Cologne, chemises en couleur, chapeaux en soie pour hommes, tapis pour tables et de pianos, pistolets de combat de Lepage, boites à musique, argenteries, bijouterie fine, verres à montres, vanerie assortie, &c. &c. &c.
29 j CASTAING & LOMBARD, 53, rue Conti.

RECU par les navires Gaston et Yazoo, de New York un grand assortiment de drogues, objets de teinture, &c. parmi lesquels se trouvent les suivans à vendre en gros et en détail par le soussigné:

Acide sulfurique en tourilles; de nitrique de; do. muriatique do. Bois de Brésil en barils; de Campêche do.; Santal rouge do; Curcumma do; Noix de Galle d'Alep do; Alun do; Carbonate de Soude do; Noir animal do.

Huile essentielle d'Absynthe,
Do de de Menthe poivrée,
Do de de limon,
Do de de Bergamote,
Do de de Fleurs d'oranger,
Do de de rose,
Do de de cédrat,
Do de de d'anis,
Do de de Thym,
Do de de Canelle,
Do de de Semen-contra,
Do de de Girofle. &c. &c.
15jan A. A. PEYCHAUD, no. 123, rue Royale.

LIQUEURS superfines, &c. reçu par le navire Governor Davis, et à vendre par le soussigné, en gros et en détail :

200 caisses liqueurs superfines et fines,
60 de cerises à l'eau de vie,
80 de fruits assortis dans leur jus,
2 de cassis Lyon. S. LATAPIE,
15 jan 79, Vieille Levée

CHARRUES nouvelles, avec améliorations, à vendre par
24jan NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles—Succession d'Ambroise Brou, décédé—Jeudi, 27 janvier 1842, à dix heures A. M., seront vendues par le soussigné, juge ex-officio encanteur dans et pour la paroisse de St-Charles, sur les lieux, en vertu d'un jugement de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la dite paroisse, en date du 18 décembre courant, rendu dans l'affaire de Séraphine Bresnel, veuve d'Ambroise Brou, vs. Séraphin Brou, administrateur de la succession d'Ambroise Brou, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, à environ dix lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississippi, divisé en lots, ainsi qu'il suit, conformément à un plan maintenant déposé dans le bureau du juge de cette paroisse, et qui sera exposé le jour de la vente, savoir:

Le lot No. 1, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par la propriété de François Trexler, et au-dessous par le lot No. 2.

Lot No. 2, mesurant cinq arpens, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpens de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 1, et au-dessous par le lot No. 3, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, se composant principalement d'une maison de maître, cuisine, grange, écuries, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègre, etc. etc.

Lot No. 3, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpens de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 2, et au-dessous par le lot No. 4, à l'exception des batisses qui se trouvent sur le dit lot, lesquelles sont la propriété de M. Félix Malos et doivent être enlevées par lui.

Lot No. 4 mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpens de profondeur, borné au dessus par le lot No. 3 et audessous par le lot no. 5.

Lot no. 5, mesurant un arpent de face, sur quatre-vingts arpents de profondeur, contigu dans la partie supérieure au lot no. 4, et dans la partie inférieure à la propriété de M. Eloi Dorvin.

2o. Les esclaves suivants:—Laurent, nègre créole, d'environ 60 ans, tonnelier, maladif, avec sa femme Rosette, négresse créole, d'environ 45 ans.

André, nègre créole, de charrue, d'environ 55 ans, avec sa femme Sylla, négresse américaine, de champ, d'environ 45 ans, et leur enfant André, de 10 ans.

Nelson, nègre américain d'environ 36 ans de champ, avec sa femme Caroline, négresse américaine, de 36 ans, et leurs enfans Sylly, âgée de 9 ans; Alexandre, de 7 ans, et Washington, de 5 ans, estropié.

Bill Coy, nègre américain d'environ 32 ans, palfrenier, maladif, avec sa femme Françoise, négresse créole, de 27 ans, et leurs fils Charles de 7 ans.

Tom, nègre américain, d'environ 38 ans, tonnelier, charretier, de charrue, avec sa femme Arthémise, négresse créole de 28 ans, domestique de maison, blanchisseuse, et leurs enfans Auguste, de 10 ans; Ursule, de 7 ans; Emérantha de 5 ans et Louise, de 3 ans.

James, nègre africain, de 66 ans, maladif; Massam, nègre africain âgé de 60 ans, maladif, Boucari, nègre africain, de 60 ans, maladif, St. Roch, nègre africain, de champ, de 45 ans; Edouard, nègre créole, de charrue et charretier, de 44 ans; Célestin, nègre créole âgé de 30 ans, charretier et laboureur; Henry, nègre créole, âgé de 45 ans, charretier; Ben, nègre américain âgé de 34 ans, laboureur; Walker nègre américain, âgé de 25 ans, nègre de champ, Robin nègre américain, âgé 36 ans, nègre de champ, Pierre nègre créole, âgé de 42 ans, nègre de champ; Jack, nègre africain, âgé de 45 ans, nègre de champ, Sam, nègre américain, âgé de 40 ans, maladif, nègre de champ; Phill, nègre américain, nègre de champ; Gros Joe, nègre américain, âgé de 50 ans, nègre de champ; Peter nègre américain, âgé 45 ans nègre de champ; Abraham, nègre américain, âgé de 36 ans, nègre de champ; Joseph, de St. Domingue, âgé de 36 ans nègre de champ; Isaac, nègre américain âgé de 36 ans, nègre de champ; John Groom, nègre américain, âgé de 30 ans, laboureur, Henry, nègre américain, âgé de 34 ans, nègre de champ. Ambroise, nègre américain âgé de 36 ans, nègre de champ, Andrew, nègre américain âgé de 31 ans, nègre de champ et un peu ingénieur. Antoine nègre, créole âgé de 24 ans, charretier et laboureur; Pierre Pagoui, nègre américain, âgé de 35 ans, estropié d'un bras, Joe Congo, nègre créole, âgé de 26 ans, charretier; Crispin, nègre américain, âgé de 36 ans, borgne, nègre de champ; Manuel, nègre américain, âgé de 31 ans, maladif, nègre de champ; Jean Pierre, nègre africain, âgé de 50 ans, nègre de champ; Jules, créole, âgé de 23 ans, laboureur et charretier, Severin, nègre créole âgé de 19 ans, ayant une hernie, charretier et laboureur; Lafleur, nègre africain âgé de 40 ans, miope, Hilaire, nègre créole, âgé de 28 ans, domestique de maison et cocher; Voltaire griffe créole, âgé de 15 ans, domestique de maison; Sylvain, nègre créole âgé de 30 ans, maladif, Lucy, négresse africaine, âgée de 60 ans, ayant un cancer, négresse de champ; Jane, négresse créole âgée de 14 ans; Marianne, négresse créole âgée de 17 ans, domestique de maison; Emélina, négresse créole, âgée de 16 ans, négresse de champ; Phillis, négresse américaine, âgée de 32 ans, domestique de maison, et son enfant Hélène âgée de 9 ans; Basilia, négresse créole, âgée de 41 ans, blanchisseuse et repasseuse, avec l'orphelin Baptiste âgé de 3 ans. Esther négresse américaine âgée de 36 ans, cuisinière, Henriette, mulatresse américaine, âgée de 24 ans, négresse de champ; Rosette, négresse créole, âgée de 35 ans, négresse de champ.

3o. Dix vaches, dix paires bœufs domptés, environ 90 genisses, 16 mules, 2 vieux chevaux et une certaine quantité d'instrumens aratoires, charrettes, outils de charpentiers, tonnelliers et de forgerons, une vieille barouche; ensemble, une grande quantité de meubles, ustensiles de cuisine, couverts d'argent, &c. &c.

CONDITIONS—Les lots de terre payables un cinquième comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit. Les esclaves, un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, les vaches, chevaux, mulets, instruments aratoires et autres effets mobiliers comptant. Les billets fournis et endossés à satisfaction, payables à une des banques de la Nouvelle Orléans, et portant hypothèque spéciale sur les terrains et les esclaves, jusqu'à parfait paiement.

N B.—Les actes de vente seront passés pardevant le juge notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 24 décembre 1841.
27 déc—6t ipe J. L. LABRANCHE, juge.

N. B. Les acquéreurs de la terre et des esclaves auront le droit d'escompter leurs billets au taux de neuf pour cent par an.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,
Nelle. Orléans, 22 Janvier 1842.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'élection de six directeurs annoncée pour lundi, 24 du courant, est renvoyée au 7 février prochain.
24jan G. MILTENBERGER, Caissier

AVIS AU PUBLIC.

LES soussignés ont à compter de ce jour formé une association pour faire les affaires d'encanteur général sous la raison de Philips, Dubertrand & Co. et sollicitent respectueusement le patronage de leurs amis et du public. Les lèons meubles, les nègres, groceries et les propriétés de toutes les descriptions seront reçues en vente. Ils expédieront avec promptitude les affaires qui seront confiées à leurs soins. Bureau, rue de la Commune, No. 86, trois portes au-dessus du Verandah.
J. J. PHILLIPS,
L. DUBERTRAND,
24 jan— VICTOR DUBERTRAND.

AVIS—Madame FERRIOT a l'honneur de prévenir le public et son ancienne clientelle qu'elle est de retour en cette ville et qu'elle continuera de professer son état de sage-femme comme par le passé. Elle a fixé son domicile chez Made Ve. Frémaux, rue Royale No. 161.

Si les clientes de Mde Ve. Frémaux veulent pendant le cours de sa maladie, accorder leur confiance à Mde Ferriot, elle fera tout son possible pour la mériter. 24jan—15

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE

SERONT données à quiconque arrêtera ou fera arrêter PIERRE PETIT, Garçon de magasin maladie, employé chez le soussigné depuis près de 1 mois.

Il a disparu du magasin samedi 22 du courant, à trois heures moins un quart, en allant à la banque des Améliorations, porteur du livret, réclamer une boite qui lui a été remise.

Cette boite contenait de fortes valeurs en billets, papiers &c. &c. et une certaine somme en or. Sur la boite il y a V. Hébert assez mal écrit avec de la peinture blanche.

Lorsqu'il s'est absenté il était vêtu de la manière suivante:

Souliers en mauvais état et sans bas, pantalons de drap bleu un peu foncé et neuf, une veste de drap commun, cravatte rouge, et un chapeau d'une petite forme; il est âgé de 18 à 19 ans à peu près, assez joli garçon, cheveux blonds, de petite taille, figure souriante, se regardant jamais en fa e à la personne qui lui parle. Il est français d'origine, parle un peu l'anglais, et il a la parole très lente.

Il est à la Nouvelle Orléans depuis 3 mois environ. Lorsqu'il est arrivé, il venait de Baltimore.

La récompense ci-dessus sera donnée aussitôt l'arrestation du dit Pierre Petit.
V. HEBERT, Successeur de Frémaux,
24 jan—3 149, rue de Chartres.

HABITATION SUR LE FLEUVE A VENDRE.

L'HABITATION autrefois cultivée par James F. Muse, située dans la paroisse de la Pointe Coupée, 15 milles au-dessus du Bayou Sarah, mesurant 12 arpens de face au Mississippi, sur 40 arpens de profondeur, avec la réclamation que le propriétaire actuel peut avoir sur la concession du dit arpent, et vis à vis ... Il y a environ 100 acres de défrichement y compris un très beau verger. Cet endroit est bien connu comme chantier de bois à brûler. Pour informations ultérieures, s'adresser à
MOTZ, MITCHELL & Co,
24jan—6 89, Commune.

AVIS—Pierre Ankeux, jardinier fleuriste et pépiniériste a l'honneur d'informer le public, qu'il est arrivé de France avec un bel assortiment de plantes telles que camélias, pivoines rododendrum, illicium &c et un très grand assortiment d'arbres fruitiers ainsi que de rosiers, ognons et bulbes, graines de toutes espèces.

Magasin de Madame Lefebvre encoignure Chartres et Conti. 24 janv—3

MAGASIN DE MEUBLES à la Nouvelle-Orléans.—Le soussigné offre à vendre un grand assortiment de meubles très élégans, tels que: chaises d'acajou communes et à la mode, glaces de toutes les dimensions, matelats en crins et mousse, oreillers &c. &c. Bon marché pour du comptant.
10 j Wm. GRANT, 20 Douane.

RECU par les derniers arrivages du Havre et Hambourg: Arabias par fil qualité supérieure, bleu et blanc, Listado de do de bleu et rose, Batiste à veste do couleurs assorties, Mérinos noir double, surfin et ordinaire, Coutil en fil, bleu et blanc, Fil d'épreuve rayé et carreaux bleu et blanc, Gingham bleu, rose et noir unis, dito pour demi deuil, Mouchoirs de batiste ourlet et rivière, garni et non garni.

Bas de soie noirs, très beaux,
Gants do do do et en filet différentes qualités,
Châles en filet, brodes et unis 3/4, 6/4 et 7/4,
Mousseline-laine, noire 3/4 et 5/4 de large,
Chaussons écrus, très fins, et une quantité d'autres articles reçus antérieurement, à vendre à bas prix par
H. DE GOER & RIFFLARD,
24 janv 47, Chartres

DOUBLONS—Doublons Espagnols, à vendre par
M. HOLLANDER,
24 jan 42, rue du Camp.

FLANELLE—50 balles flanelle rouge de plusieurs qualités, à vendre par L. A. LEVY, Jr.,
24 jan 30, Douane.

COUVERTURES—5 balles couvertures de laine françaises à 3 points, pesant de 8 1/2 à 9 livres par paire, en magasin et à vendre par L. A. LEVY, Jr.,
24 jan 30, Douane.

FOIN—424 balles foin de New-York, en débarquement et à vendre par FOSDICK & BROTHER,
24 janx 66, rue du Camp

SEL—1500 sacs gros sel de Liverpool, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
24 janv 66, rue du Camp

PORC—180 barils porc prime, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
24 janv 66, rue du Camp

SUCRE de la Havane—400 caisses blanc et brut, à vendre en magasin par J. N. RICULFI & Co.
24 jan 88, rue Royale.

CAFE de la Havane—400 sacs première qualité en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co.
24 jan 88, rue Royale.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
24 jan J. N. RICULFI & Co. 88, Royale.

SUCRE—100 caisses sucre brut de la Havane, à vendre par
24 jan J ROBERT & co, 31, Magasins.

VIN—150 quarts de barils vin de Malaga, en magasin et à vendre par J ROBERT & co.
24 jan 31, Magasins.

CAFE—800 sacs café de la Havane, et 300 de do de Rio première qualité, en magasin et à vendre par
24 jan J ROBERT & co, 31, Magasins.

SALSEPAREILLE—60 balles de salsepareille, à vendre par J ROBERT & co, 31, Magasins. 24 jan

CIGARES—Un assortiment général des meilleurs cigares de la Havane et de Principe, toujours en mains et à vendre par J ROBERT & co, 31, Magasins. 24 jan

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser W. T. RAYNAL,
5 nov— Secrétaire

THEODORE M. KOUES Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No. 97 rue du Camp.
1 jan—1an. NOUVELLE ORLEANS.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes en débarquement du brick Lagrange, arrivant de Marseille :

160 barriques vin rouge de Bordeaux, qualité supérieure.
400 caisses vin rouge et blanc de divers crus.
BOUTIN, GALLY & Co,
5 jan 79, rue Toulouse.

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.

A. BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 23 du courant, et qu'il n'aura rien négligé pour le propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de parfumerie à vendre en gros ainsi que en détail. Aussi cheveux, perruques et mouchoirs de toutes sortes et à un prix que ... Newo

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 25 janvier.
La seconde représentation de
FABIO LE NOVICE,
Drame en 5 actes, précédé d'un prologue.
LES TROIS EPICIERS,
Vaudeville en trois actes.

THEATRE ST. CHARLES.

Bénéfice de M. DAN MARBLE.
Mardi, 25 janvier 1842.
Tragédie, Comédie, Mélodrame, et Farce.
LA CRACOVIENNE,
Par la petite CARLINE.
Evolutions sur la corde par
M. HERR CLINE.
GRAND PAS DE DEUX
Par M. FREDERIC et Mlle ARRALINE.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Mardi, 25 janvier 1842.
4me représentation de :
SCHINDER ELLER.
or
THE DOCTOR AND THE LITTLE DUTCH SLEEPER.
Précédé de
L'ECHELLE D'AMOUR.
Le spectacle sera terminé par
AUTOUR DES TABLES.

CAFE DE PARIS.
SALLE DE LA LOUISIANE.

Passage de la Bourse, près la rue St-Louis.
Entrée particulière pour les *Hommes seulement*, rue St. Louis.
Mardi 25 janvier 1842.
BAL PARÉ ET MASQUE
Prix d'Entrée : Cavaliers, $1 00
25 jan Dames. 00 00

SALLE DE LA RENAISSANCE.

UN BAL PARÉ ET MASQUÉ aura lieu jeudi 27, janvier, MM. les souscripteurs sont priés de prendre leur carte d'entrée avant jeudi à midi, au magasin Pauvre Diable, rue Grands Hommes, entre Clouet et Louisa.
25 jan

CIRQUE ET MENAGERIE.

Encoignure des rues Condé et Hopital.
WARING, RAYMOND & Co.
PROPRIETAIRES.

Ont l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, que leur belle COLLECTION D'ANIMAUX vient d'être transporté à l'ancienne place, encoignure des rues Condé et Hopital et que leur fameuse

TROUPE EQUESTRE

y donnera tous les soirs des représentations, à dater

D'AUJOURD'HUI LUNDI, 24 JANVIER.

On remarquera parmi les animaux composant la Menagerie un énorme ELEPHANT, un QUAGGA africain, deux SERPENTS asiatiques, le BOA CONSTRICTOR; et l'ANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.

La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays, et M. LE TORT, fameux Ecuyer Français, de Franconi, s'y fera remarquer.

Une variété d'exercices équestres auront lieu tous les soirs par un nombre d'Acrobates distingués.

Pour les détails voir les affiches du jour.

Avant les exercices équestres on exhibera
LES ANIMAUX.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercices équestres commenceront à 7 heures et demie.

Prix d'entrée au Cirque et à la Menagerie—Loges, 75 cts. Parterre, 37 1/2 cts.

☞ Une bonne police sera en activité pendant les exercices.

☞ La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures—Prix d'entrée, 25 cents. 24jan—☞

SALLE ST. LOUIS.

MESSIEURS les souscripteurs au bal des pères de familles qui doit se donner le 2 février, se réuniront mardi prochain 25 du courant, pour la nomination des commissaires chargés de la direction du bal. 24 jan—2

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d ☞

GALERIE DES BEAUX ARTS.

A l'Arcade de la rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez. Exhibition de Tableaux d'artistes français, américains et anglais.

LE superbe tableau de Haïdee, Juan et Lambro par Dubufe, portrait en pieds de M. Paris, par l'honorable Mlle. Norton, portraits d'Américains illustres et autres différents sujets par Leslie Cooper, Inman Sully, Marchant, Fowler, Romagas, Delamotte, Beard et autres éminents artis... anciens et modernes dont le détail des noms serait trop long à donner. Les murs entiers de la salle sont couverts d'objets d'art. Une grande partie de la galerie supérieure des tableaux, appartient à différentes personnes de la Nouvelle Orléans qui veulent encourager les arts.

Admission, 50cents. Leburreau est ouvert de 9 heures A. M. à 10 heures P. M.

Les enfans paieront 1/2 place. 10 j—☞

MEDICAMENTS POUR HABITATION.—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitants et médecins qu'ils ont constamment en magasin des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de leurs assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toute circonstance offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 déc—6m SICKLES & Co. Droguistes, 40 Canal

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No 156, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissements, ayant pour conducteur d'orchestre M. Cabini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand et à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston &c.

Il se charge également des sérénades et musique de banquets.

On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux desirs des personnes qui le feront appeler.
4 déc—☞

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
102, rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières, seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.

Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, *ex professeur de danse à Paris*, l'on il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No. 41.

Références,
MM. N. BIBENT 51, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 déc.—60

AVIS D'ENCAN.

E. TASTET encanteur ayant pris à loyer le grand magasin sis rue Bienville, No. 11, y fera à dater de ce jour, ses ventes de meubles et de groceries, tous les mercredis et les samedis.

N. B.—Les marchandises de toutes descriptions y sont reçues en magasinage à des prix très modérés.
18 jan—6

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,

119, *Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti*, UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 6 décembre dernier; cet établissement est dirigé par L. CANONGE: les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.

On s'y charge des repas de corps, des dîners de société et de ville—ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire.

Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.

Entrée particulière par l'allée. 17 déc.—3m.

A VENDRE.

LE RESTAURANT DE LA BOURSE, rue de Chartres, No. 119, entre St. Louis et Conti, avec son matériel, argenterie, batterie de cuisine, linge, glaces, tables, meubles, faïence, verrerie, installation du gaz, &c. &c. Il n'est maintenant en pleine activité et bien achalandé. S'il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 25 courant, il sera vendu ce jour-là à l'encan, à midi précis. Les conditions seront un tiers comptant, un tiers à 3 mois et l'autre tiers à 6 mois. 17 jan—6.

L'INSTITUTION
De MADAME GRANET

A été transportée rue Bourbon, No. 20, entre les rues Douane et Canal. 5 j—9

A. MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.

Son domicile est rue Royale, No. 154, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

SOIREES A BON MARCHE.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à 50 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 81.
19 déc—50 WIOTTE & SALLÉ.

BONS sur la Banque des Planteurs du Mississippi en sommes de $1000, tirés à l'ordre de Samuel Davis, à vendre par WILLIAM PREHN,
22 jan 26, Douane.

VIN de sherry de choix en caisses de 12 bouteilles, à vendre en quantités au gré des acquéreurs par
HALL, BEIN & CLAPP,
22 janv 60, Tchoupitoulas

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre à bas prix pour clore une facture par
HALL, BEIN & CLAPP,
22 janv 60, Tchoupitoulas

CUIRS à semelles—50 paquets, article supérieur, à vendre en quantité au gré des acheteurs.
HALL, BEIN & CLAPP,
22janv 60, Tchoupitoulas.

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et un une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la machoire supérieure. Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale No. 166, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours; consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 nov

BEAUX fusils—Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de beaux fusils doubles des meilleurs manufactures, et garantis des poilles dans les canons, aussi articles de chasse, sacs à plomb, de à poudre, poudrières, cornassières, capsules anglaises &c. &c.

Aussi carabines bien connues de Bartlett à vendre à bas prix par HYDE & GOODRICH, 15 Chartres. 13 j

AVIS.

G. DAUMER de retour à la Louisiane où il est entièrement fixé, est chargé de ses affaires, et par le présent annonce tous pouvoirs par lui donnés antérieurement.
Nlle-Orléans, 22 janvier 1842. 179, rue Bourbon.
22 jan—3 ou jp

AVIS—Le soussigné désirant se retirer des affaires offre à vendre le fond de son magasin de quincaillerie, établi et très achalandé, situé rue de la Vieille Levée No. 71.
S'adresser sur les lieux.
24jan—3 M. CAMPANEL.

COMPAGNIE DES PAQUEBOTS A VAPEUR DU ROYAL MAIL.

LES directeurs ont la satisfaction d'annoncer que leurs paquebots quitteront l'Angleterre le 1er. janvier 1842 et qu'après cette date ils seront régulièrement expédiés tous les quinze jours.

Des informations sur les routes qu'ils parcoureront et sur l'époque probable de leurs arrivées et leurs départs pourront être obtenues de W. G. HEWES & Co.
20 janv Agents de la compagnie à la N. Orléans

POUR GALVESTON, Texas.
Mercredi 26 courant à midi précis.

Le beau steamship à basse pression NEW YORK, capitaine John T. Wright, construit exprès pour la mer.

Les cabanes ne seront considérées arrêtées que quand on en aura payé le montant.

On prendra du fret pour Galveston seulement.

En paiement de fret et de passage on ne prendra que des billets des banques de la Nouvelle Orléans.

Pour fret et passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Bienville, ou à Hawthorn Woods, 63, Gravier.

Le steamship New-York, partira de la Nouvelle Orléans, les 5, 15 et 25 de chaque mois, et de Galveston les 10, 20 et 1er. 22 j

POUR ST. LOUIS, QUINCY ET Warsaw.—Le steamboat PRE EMPTION, capitaine Harris, partira pour les ports ci-dessus mercredi 26 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à
24jan JOHN R SHAW & Co. 24 Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le steamer GLAUCUS, capit. Field, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage s'adresser vis-à-vis la rue Poydras ou à
19jan C DOANE, 60 Poydras.

POUR LE HAVRE

Le beau navire français l'UNION, capitaine Lubis, partira incessamment pour le dit port. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
22 jan 24, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.
Nouvelle ligne—Premier paquebot.

Le navire RENOWN, capitaine Walton, est en charge maintenant et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux legumes ou à
21 j S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW YORK, direct.

Le brick CURTIS, capitaine Griffin, a besoin de 30 balles coton pour compléter son chargement. Pour fret et passage, s'adresser à
24 j S & J P WHITNEY, 73 Camp.

ON demande un navire A. 1 pour New York, pour faire le service de paquebot, s'adresser à
25 j J W STANTON & Co, 35 Poydras.

POUR BORDEAUX.
Passage seulement

Le navire de 1ere classe VAILLANT, capitaine Giraud, partira positivement du 26 au 31 courant. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de l'Hopital ou à
24 jan—5 F. JORDY, 116, rue Royale.

POUR NEW-YORK.
Pour partir Mercredi 26 courant.

Le navire SHAKSPEARE, capitaine A. Minor, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux legumes ou à J. E. WOODRUFF,
24 janv 76, Camp

POUR NEW-YORK.
(Devant mettre à la voile, jeudi 27.)

La barque APTHORP, capitaine P. Blake, ayant la moitié de son chargement engagé et allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis à vis le marché aux legumes, ou à
FOSDICK & BROTHER.
24 janv 66, rue du Camp

POUR MOBILE, via le fleuve, jeudi 27.
La goëlette OREGON, capitaine Smith, partira comme ci-dessus. Pour fret, s'adresser à bord vis à vis le triangle ou à FOSDICK & BROTHER,
24 janv 66, rue du Camp

POUR KINGSTON, Jam.—Le brick fin voilier SUSAN, capitaine Johns, sera expédié sous peu. Pour fret de 500 ou 600 barils ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,
24 jan 97, rue du Camp.

POUR BALTIMORE.

Le navire fin voilier WARSAW, capitaine Mendall, ayant été retenu par le mauvais temps peut encore prendre la valeur de 400 barils. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Mendall à bord vis à vis le poteau No. 20, 2de. municipalité ou à
W. C. WHITRIDGE, 76, Magasins,
ou à QUARLES, SPRING & Co.
22 janv 45, Camp

POUR MOBILE, par le nouveau bassin.
La goëlette EXPERIMENTE, capitaine Bradford sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 j J H ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR BOSTON, lundi 24 courant

Le brick FAVORITE, capitaine J. Paxton, partira comme il est dit ci-dessus, et peut prendre le fret de 200 barils qu'on obtiendra bon marché, pour passage, s'adresser à
22 j THAYER & CUSHING, 69, Tchoupitoulas.

POUR FRET OU CHARTE—Le brick OHIO, du port de 240 tonneaux, capitaine Wm Davis. S'adresser à RICE & HATHAWAY,
22 jan 76, Magasins.

POUR LE HAVRE—Le navire GENERAL VEAZIE, capt Couillard, va partir immédiatement.—Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY,
21jan 73 Camp.

POUR MARSEILLE.

La barque ELEANOR, capitaine Duhe, aura prompte expédition pour le susdit port. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la Levée, ou à BLANCHARD & EIMER & co,
21 jan 24, Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

La barque LEVANT, capt. Hall, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira très promptement. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J H ASHBRIDGE,
21 jan 97, rue du Camp.

POUR FRET OU CHARTE.

Les goëlettes PHOEBE et MARGARET, capt Halberton, et MARIA, capt. Burrow, chacune du port de 800 barils. S'adresser à
21 jan J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire WOODSIDE, capitaine Wiley, a besoin de 150 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Presse d'Orléans ou à
21jan S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR NEW YORK

Le navire MASSACHUSETTS, cap. Thilde, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK
20 jan 31, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier CAZENOVE, cap. Dearborn, sera expédié sous peu. Pour balances du fret ou passage, s'adresser à WM. HENRY PARKS,
19 jan 19, rue St Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire CALEDONIA, capitaine Marsouin, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE,
18 janv 23, Commune

POUR TAMPICO.

La goëlette VIRGINIE ANTOINETTE, partira sous peu du port. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A CAPDEVIELLE & COUDELL,
17 jan 36, Vieille Levee.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Ordre de Service.

LE Bataillon prendra les armes dimanche, 30 janvier 1842, à huit heures et demie du matin, en grande tenue d'hiver, et se réunira à l'arsenal.

On procédera de cette prise d'armes pour procéder à l'élection d'un sergent major.

Rappelons nous que nous sommes artilleurs et que nous devons l'exemple en tout.

Par ordre du major,
F. SAUTON,
22 jan adjudant major provisoire.

BESANÇON, horloger, graveur et mécanicien, élève de Bréguet, fait et répare avec la même perfection qu'à Genève ses pays, toute espèce de montres, telles que Lépine patente, pièces marines, &c., fait tous les échappements et garantit son ouvrage à des prix très modérés pour se faire une clientelle. Rue Royale, No. 105.
7 jan 1m

NOURRICE sans enfant à louer—Une negresse très saine et bon sujet, venant d'accoucher et ayant perdu son enfant, peut être louée comme nourrice en s'adressant à M. MARCHAND,
18 jan—6 Aux bains de la Bourse St. Louis.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1842

FCO. DE LIZARDI & Co. tirent sur Paris et sur New-York. 82, rue Bienville 20 jan

DERNIEREMENT reçu par le navire Saratoga, de New York, un assortiment de draps français à la mode et de casimir de double largeur; articles supérieurs qui seront vendus à bas prix pour du comptant au magasin de MM. P. A. HEBRARD & Co.
20 jan—6 38, rue de Chartres

AVIS—La Société existant autrefois sous la raison sociale de *Richardson, Waterman Wood* a été dissoute d'un commun accord le 19 de ce mois. Les affaires continueront sous le nom de Waterman & Wood qui auront plein pouvoir de se servir du nom de la société en liquidation.
JOHN RICHARDSON.
JEDEDIAH WATERMAN,
PHŒNIX N. WOOD,
20jan—3 par J. Waterman.

MR. JULES FAIVRE, successeur d'Alleen, FACTEUR DE PIANO, rue Royale No. 246, prévient les artistes et amateurs de piano qu'il se charge d'entretenir les pianos d'accord à l'année à raison de $12, payable par trimestre. Il se charge aussi de la réparation de toute espèce d'instruments, et en a constamment chez lui pour être loués. 20 jan—6

CONSERVES alimentaires de Bodel—400 boites sardines à l'huile, 400 de petits pois au beurre, à vendre par
FRED BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

CHEMISES de couleur et blanches—100 douz. indiennes de Mulhouse, façon américaine et française, à vendre par FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

CHAPEAUX de soie pour hommes et bambins—4 caisses à vendre par FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

VIN de Champagne garanti—100 paniers à vendre par
FRED BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire l'Union, de Bordeaux: 80 barriques vin rouge, Médoc. S'adresser à FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

COGNAC supérieur, très vieux, à vendre par
FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

HUILE d'Olive clarifiée superfine—60 paniers à vendre par FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

BOUCHONS fins demi longs—100 milliers à vendre par
FRED BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

VIN rouge vieux, divers crûs—100 barriques en magasin à vendre par FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

VIN rouge, grand cru de Chateau-Giscours (1836)—12 barriques, à vendre par FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

VIN rouge—300 caisses Pauillac et St. Julien (1834 à 1836) à vendre par FRED. BONIS,
11jan 36, Vieille Levée, entre Bienville et Douane,

VIN blanc Haut Barsac et Grave—60 barils à vendre par
FRED. BONIS,
11jan 35, Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

CHARBON anglais et écossais à vendre à $1 25 et $1 par baril—rendu. W. K. & R. MURPHY,
126, Vieux Bassin, ou
25 jan 137, rue des Ramparts.

VIEUX WHISKEY de Monongahela—50 barils en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW, 24, Poydras.
17 jan

CAFE de la Havane—350 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par J N RICULFI & Co.
24 jan 88, Royale

SUCRE de la Havane—300 caisses blanc et brut, à vendre par J N RICULFI & Co.
24 jan 88, Royale

MAQUEREAUX et Morues en barils, en caisses et tambours, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
22 jan 40, rue Gravier.

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné le nommé JOHN, griffe, taille de 5 pieds, 9 à 10 pouces, forte constitution. Agé d'environ 30 ans. Il a été dernièrement employé les dimanches comme garçon à l'hôtel de Corrollton. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des prisons de cet Etat.
24 janv—6 B. HODGE, Jur

VENTES A L'ENCAN.

PAR PHILIPS, DUBERTRAND & co.

AUJOURD'HUI, 25 du courant à dix heures à leur magasin d'encan rue de la Commune No. 86, il sera vendu Nouveautés, habillements confectionnés, bottes d'hommes, 100 douzaines bretelles, kerseys, marchandises du pays, et une quantité d'autres articles.

A ONZE HEURES

Meubles, groceries, matelas etc. etc.
A midi à la Bourse St. Louis

Une belle négresse, cuisinière passable et domestique de maison; aussi deux négresses de champ.

Conditions; comptant; vente positive. 25 jan

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu aujourd'hui mardi 25 janvier 1842, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour clore un compte.

1 superbe glace.
1 magnifique pendule
1 paire vases et 1 lampe.
1 table à dessus de marbre forme octogone.
1 douzaine couverts d'argent, 12 dito à café.
Conditions, comptant.

PAR E. TASTET.
106, rue de Chartres.
[Sans Réserve]

IL sera vendu aujourd'hui, 25 du courant à 10 heures, à son magasin d'encan, pour le compte de qui il appartiendra

10 caisses chaussettes de laine.
Aussi, pour clore des consignations :
4 caisses indiennes de saison,
24 do. bottes et brodequins, Seal et Kip.
Conditions—Comptant. 25 jan.

PAR R. S. SYKES

IL sera vendu aujourd'hui mardi 25 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 61 vis à vis l'Arcade de Bank.

Un grand assortiment de marchandises sèches et habillements.

A midi :
50 barils porc nouveau,
100 do do vieux,
15 barils riz de la Caroline, ... 25 janv

Vente de Syndic.
PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu vendredi prochain, 4 février 1842, à midi, à l'Arcade de Bank, la propriété ci-après décrite, ayant été vendue à Gustavus J. Borrongh, le 29 octobre 1841, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire en date du 12 août 1841, la dite propriété actuellement revendue pour le compte et aux risques du dit acquéreur qui n'a pas rempli les conditions de la première vente, savoir :

9 lots de terre situés dans la ville de Montgomery, (Alabama) ainsi qu'ils sont décrits dans le premier avis.

Conditions—Un dixième comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit du 29 octobre 1841, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur, comme aussi le prix de passation. 25 j

PAR P. E. TRICOU
Successeur de Anna Amelia Auth

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves, en date du 20 janvier 1842, il sera vendu le mercredi 9 février 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les batisses ci-après décrites appartenant à la succession de Anna Amélia Auth. savoir

Les batisses construites sur un lot de terre situé à Alger, sur la rive droite du fleuve, le dit lot mesurant 40 pieds de face au chemin public, et s'étendant en profondeur jusqu'à la barrière qui existe maintenant, ensemble le droit au bail du dit lot de terre pour quatre ans et trois mois qui ont commencé le 1er octobre 1840.

Conditions—Un an de crédit en par l'acheteur fournissant son obligation à la satisfaction de la Cour et du curateur

Acte de vente chez P. Lacoste, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26 j 1 et 9 f—3

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, jeudi prochain, à 11 heures du matin en face de mon magasin, Passage de la Bourse.

Un assortiment de porcelaines fines, à l'usage des familles

Conditions à la vente. 25 jan.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente pour cause de départ.

JEUDI prochain 27 du courant à 4 1-4 heures de l'après midi, à la demeure du Docteur Bartoletti, rue Royale, maison Vignié, près la rue d'Orléans, il sera vendu sans réserve, les meubles meublant ladite maison, consistant en lits et matelats, sofa, glaces, chaises, tapis, tables à manger en acajou, etc. etc. Conditions—comptant.

☞ Le Dr. Bartoletti invite les personnes qui lui doivent d'avoir à le solder dans le plus bref délai possible, et celles à qui il pourrait devoir, de se présenter de suite, pour être payées. 25jan

PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu jeudi prochain le 27 janvier, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis :

Le nègre HENRY, âgé d'environ 31 ans, habitué aux travaux d'un magasin de groceries, charretier, bon laboureur, domestique de maison et bon sujet, garanti des tous vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24jan

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 29 janvier 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis.

Fielding, mulâtre, âgé d'environ 20 ans, domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera pardevant Carlile Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 25 j—6

PAR P. E. TRICOU & S. GUINAULT,
Successeur de Vor. Pinard.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 21 janvier 1842 et pour le compte de la succession de Victor Pinard, il sera vendu le Vendredi 4 et Samedi 5 février 1842, à 10 heures précises du matin

Le fond de deux magasins situés, l'un encoignure Ste. Anne et Bourbon, et l'autre encoignure Toulouse et Dauphine, consistant en un grand assortiment de marchandises sèches, telles que :

Indiennes, jaconats, cotonnades, Mousselines, broderies, soieries, mouchoirs, bas et autres articles d'assortiment.

Conditions—Toute somme au-dessous de $300 comptant; et au-dessus de $300 60 jours de crédit avec billets endossés à satisfaction.

P. S. La vente commencera par le magasin encoignure Ste. Anne et Bourbon. 25 jan—28,29 1 et 4 f

PAR S. GUINAULT
Meubles à vendre pour cause de départ.

LUNDI 31 janvier, il sera vendu au domicile de Mr. le Dr. Duperron, à 10 heures du matin, rue Ste. Anne No 66, l'ameublement de sa maison, composé de lits, armoires, chaises, sideboards, &c. &c.

Aussi: Sa bibliothèque composée d'ouvrages de médecine, chirurgie, chimie &c., en français, anglais et espagnol.

Aussi: Des instrumens de chirurgie et de physique; dans ceux-ci se trouvent une machine pneumatique très belle et une machine électrique à laquelle sont attachés plusieurs objets de physique amusante.

Une quantité de plantes en caisses.

Conditions de la vente, comptant. 24 janv

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 25 du courant, à 4 heures et demie P. M. sur la Levée, vis à vis la maison Tricou, &c. une municipalité, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra

Un lot de vieux cuivre, appartenant à la goëlette Hudson. 24 jan

PAR R. B. SYKES.
Vente de vin de Malaga doux et sec.

IL sera vendu mercredi 26 du courant, à midi, au magasin de M. B. Loring, rue Notre Dame, près la rue de la Levée, les vins ci-après, importés directement de Malaga :

120 1/4 barriques vin doux de Malaga,
150 barils indiens do do
32 quarts de barriques vin sec de Malaga,
70 barils indiens do do
Tous de la marque de Jo. Kreisler,
200 barils indiens vin sec de Malaga, G. Garcia,
100 barils vin de choix de différens crus, de " gallons chaque.

Conditions $300 comptant, de $300 à 500, 90 jours, au dessus de $500, 4 mois, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur. 24 janv

PAR R. B. SYKES.
Coutellerie de Sheffield et de Bermingham.

IL sera vendu vendredi 28 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No. 61, vis à vis l'Arcade Banks.

12 caisses de coutellerie de Sheffield et de Birmingham—Vente sans réserve.

Conditions comptant. 24 janv

Vente d'immeubles pour compte des premiers acquéreurs.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi 26 du courant, à midi, au marché d'encan rue du Camp, les lots de terre suivans situés au faubourg Lafayette, vendus pour le compte des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication qui leur en a été faite à l'Arcade de Bank le 4 décembre 1841, savoir:

Un lot de terre étant le no. 14 dans l'ilot borné par les rues Laurel, Jersey, Fourth et l'avenue Washington. Le dit lot mesure 29 pieds face à la rue Fourth, sur 110 pieds de profondeur et formé l'encoignure des rues Fourth et Jersey.

Le lot no. 24, mêmes dimensions et forme l'encoignure des rues Laurel et Fourth.

Le lot no. 6 mesure 30 pieds de face à l'avenue Washington sur 126 pieds 9 pouces de profondeur.

Le lot no. 10. le même dimension de face et de profondeur que le no. 6 et face à la rue Fourth

Le lot no. 12 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Laurel sur 149 pieds de profondeur.

Le lot no. 13, même dimension de face et de profondeur sur la rue Jersey. Les lots no. 12 et 13 forment les lots du milieu de l'ilet.

Conditions de la vente: $100 comptant sur chaque lot, la balance à 6, 12 ou 24 mois de crédit en billets non endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement à dater du 4 décembre 1841. Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public, aux frais de l'acquéreur. Tous les actes devront être régularisés dans les 10 jours de la vente. 24jan

WHISKEY IRLANDAIS.
Vente positive par ordre des consignataires.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mardi 25 du courant, à 10 1/2 heures au marché d'encan, rue du Camp,

1 poinçon vieux whiskey irlandais supérieur.
10 dames jeannes, de do de 5 gallons chaque,
10 1/2 barriques vin Sherry, pâle,
10 1/2 do do vin de Porto, vieux.
Conditions :—Comptant. 22 jan.

Vente de syndic.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu lundi 31 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans en date du 21 avril 1841, et sous la direction du syndic de Hagan, Niven & Co. et Richard Hagan.

Les propriétés et actions ci-après décrites, cédées par les dits insolvables à leurs créanciers :

1o. Tous les billets et comptes en suspens ainsi qu'il apport de leur bilan, vendus sans aucune garantie de validité et de solvabilité. On peut en voir une liste au bureau des encanteurs.

2o. Deux actions sur le steamer Cuba.
Dix do du fond capital d'Arcade Bank,
Vingt do do steam navigation.
15 janv—15,26,31.

Vente de syndic.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu lundi 31 du courant, à midi, à la Bourse de l'Arcade, par ordre et sous la direction du syndic des créanciers de John M'Donnell, de Gloyd & McDonnell et des créanciers de McDonnell & Waterman.

Les différents comptes en suspens s'élevant à $28,646 04, abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers; les dits comptes seront vendus sans aucune garantie de validité et de solvabilité. On peut en voir une liste au bureau des encanteurs.

8o. 5 actions du fonds capital de l'Exchange and Banking Company.

Conditions comptant. 15 janv—15,26,31

☞ Nous ferons des avances comptant sur les consignations adressées à nos amis de New-York et de Boston.
21 jan RICE & HATHAWAY, 71, Magasins

A LOUER—Le bel établissement connu sous le nom de Verandah ainsi que deux magasins au rez-de-chaussée. Pour les conditions, s'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
24 janv 40, rue de la Douane

A VENDRE—Le bel établissement connu sous le nom d'hôtel Verandah, conjointement avec 250 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane. Conditions très libérales. La rente annuelle moyenne de cet établissement est de $20,000. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
24 jan 40, rue de la Douane

MARCHANDISES du pays—190 balles 4/4 grosse toile brune, en magasin et à vendre par
24jan L A LEVY Jr., 30, Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—50 balles de toile d'emballage des Indes orientales, en magasin et à vendre par
24jan L A LEVY Jr. 30, Douane.

NATTES—Quelques balles nattes de 4/4 à 6/4, à vendre à bas prix pour clore une facture, par
24jan L A LEVY Jr, 30, Douane.

QUELQUES beaux fusils de chasse, à vendre à bon marché pour clore une facture.
H. DE GOER & RIFFARD,
24 jan 47, Chartres

CHANGE—Traites sur Philadelphie—Traites d'avance à 6 jours en sommes de $500, 700 et $1000, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
24 jan 97, Camp

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. HUSTON est venu à la Nelle Orléans—Mr. Prentiss restera principalement à Vicksburg. Ils exerceront dans les Cours de la Nelle Orléans et des cours fédéralistes par Mr. Prentiss, ils exerceront dans les Cours des paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.

Leur Bureau Nelle-Orléans, 5, rue St. Charles.